



**VEILLER À LA
PROTECTION
DU PUBLIC.**

Promouvoir une
industrie de
confiance.

RAPPORT ANNUEL
2021 • 2022



TABLE DES MATIÈRES

1	Mot du ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie
2	Mot du président du conseil d'administration
3	Le conseil d'administration
4	Mot du directeur général
5	Organigramme
6	À propos du Bureau de la sécurité privée
7	Présentation de l'utilisation des ressources humaines
8	Portrait statistique des permis délivrés par le BSP
10	Faits saillants 2021-2022
12	Direction, Information et traitement des permis
16	Direction, Affaires juridiques
20	Accès à l'information
21	Direction, Enquêtes et inspections
24	Direction, Finances et administration
26	Perspectives 2022-2023
28	États financiers

**MONSIEUR
FRANÇOIS PARADIS**

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée transmis à ma prédécesseure pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2022.

Ce rapport présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements et de sa mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie,

Original signé

FRANÇOIS BONNARDEL

Québec, novembre 2022

**MADAME
GENEVIÈVE GUILBAULT**

Vice-première ministre du Québec, ministre de la
Sécurité publique et ministre responsable de la
région de la Capitale-Nationale

Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Vice-première ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Il consiste en la somme du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités tout au long de l'année.

À ma connaissance, et compte tenu des outils dont dispose le BSP pour valider ses données, ce rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations ;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes de travail qui ont été utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-première ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



CLAUDE SARRAZIN

Montréal, juin 2022



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom des membres du conseil d'administration, le Rapport annuel 2021-2022 du Bureau de la sécurité privée, lequel fait état des résultats obtenus de l'organisme, de ses principales réalisations et du travail effectué par l'équipe du BSP. »

M. Claude Sarrazin, président du conseil d'administration du BSP.

Collaborer et bâtir ensemble

Tout d'abord, mes collègues du CA se joignent à ma voix pour souligner le travail, le dynamisme et la précieuse contribution de mon prédécesseur, M. Martin Régimbald, dont le mandat à titre de président du conseil d'administration s'est terminé ainsi que remercier Mme Sylvie Archambault, administratrice sortante, pour son implication. Nous tenons à féliciter Mme Isabelle Boudreault qui a été élue à titre de vice-présidente du conseil d'administration du BSP et par le fait même, nous souhaitons la bienvenue à Mme Andréanne Deschênes et M. Hugo Morin qui se joignent aux membres du CA.

Impliqué activement depuis quatre ans et occupant le siège réservé à l'Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec au sein du conseil d'administration du BSP, c'est avec fierté que j'ai accepté le mandat de présider le conseil d'administration de l'organisme le 17 mars dernier. J'amorce ce défi, entouré de leaders passionnés et engagés dans le domaine de la sécurité privée, au terme de cette deuxième année de chamboulements sans précédent découlant d'une pandémie mondiale. Force est de constater que cette situation exceptionnelle aura su mettre en lumière le rôle essentiel occupé par les titulaires de permis et représentants de la sécurité privée auprès du public, en plus de contribuer à une reconnaissance et une collaboration auprès de différents partenaires et instances gouvernementales.

Je suis confiant et optimiste quant à l'avenir. Ma vision à titre de président du conseil d'administration du BSP est de veiller à la réalisation de notre mission de protection du public avec diligence et respect conformément au cadre législatif de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements, de favoriser une saine gouvernance misant sur les orientations stratégiques, de prioriser l'optimisation des processus et du fonctionnement de notre organisme d'autoréglementation ainsi qu'identifier les défis et les opportunités pour le Bureau de la sécurité privée et pour l'ensemble de l'industrie.

Au cours des deux dernières années, la pandémie nous a forcés à adapter rapidement nos façons de faire et à innover afin de répondre efficacement à la crise dans le cadre des opérations de l'organisme en raison de la hausse des demandes de permis. Le BSP et l'industrie de la sécurité privée ont été au cœur de l'action, et je suis fier d'être entouré de mes collègues du CA et appuyé par l'équipe de direction et des employés pour emprunter le sentier des travaux qui prépareront l'après-pandémie. Prêts à collaborer et à bâtir ensemble!

CLAUDE SARRAZIN

Président du conseil d'administration du BSP

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2021-2022. Celui-ci est composé de onze membres dont le mandat est d'une durée de trois ans.

Voici la présentation des membres du conseil d'administration du BSP au 31 mars 2022 :

Quatre administrateurs nommés par le ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier) :

Madame Isabelle Boudreault,
vice-présidente du conseil d'administration du BSP
Sûreté du Québec

Monsieur Clément Robitaille
ministère de la Sécurité publique

Madame Fanie-Claude Brien
Cégep de Saint-Hyacinthe

Madame Andréanne Deschênes
École nationale de police du Québec

Sept membres désignés par les associations¹ représentatives de la sécurité privée reconnues par le ministre de la Sécurité publique :

Monsieur Claude Sarrazin,
président du conseil d'administration du BSP
Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec

Monsieur Dany Laflamme
Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur Sylvain Roy
Corporation des Maîtres-Serruriers du Québec

Monsieur Jean Rho
Conseil régional – section Québec de l'Association canadienne de la sécurité

Monsieur Sylvain-Rock Plante
Syndicat des Métallos

Monsieur Félix-pier Bergeron
Regroupement des gestionnaires en sécurité interne

Monsieur Hugo Morin
Association des transporteurs de valeurs

¹ Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit au ministre de la Sécurité publique, tel que prévu dans la *Loi sur la sécurité privée*.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je suis très heureux de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. »

M. Claude Paul-Hus MA MBA FCPA ASC,
directeur général du BSP.

Veiller à poursuivre et incarner notre mission de protection du public dans l'ensemble de nos actions

Si je fais le bilan de la dernière année, je suis fier de notre équipe et de la manière dont nous avons continué à tout mettre en œuvre pour répondre à la forte demande de permis engendrée par une deuxième année consécutive de gestion de la crise sanitaire au Québec. Une synergie s'est poursuivie et s'est opérée entre nos équipes qui ont été à pied d'œuvre pour répondre aux différentes demandes tout en assurant un contrôle de la qualité de l'ensemble de nos services.

Considérant la levée progressive des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19 par le gouvernement du Québec, c'est en mars 2022 que le BSP a pris la décision de mettre fin à la délivrance et au renouvellement du permis temporaire pandémie. Rappelons que l'article 17 du *Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée* permettait au BSP de délivrer un permis temporaire d'agent aux fins d'exercer une activité de sécurité privée pour des besoins de main-d'œuvre temporaire à l'occasion d'événements particuliers, notamment une pandémie. Mobilisatrice et engagée, l'industrie de la sécurité privée a été hautement sollicitée et a répondu positivement aux demandes de toutes parts. Cette situation exceptionnelle aura permis à de nombreux titulaires de permis d'agent temporaire en gardiennage pandémie de se familiariser avec cette activité professionnelle. Nous avons constaté que plusieurs ont complété la formation obligatoire de cette catégorie pouvant mener à l'obtention du permis régulier d'agent. L'une des pierres angulaires de la mission de protection du public du BSP réside dans le respect des exigences minimales de

connaissance et de compétences pour exercer une activité de sécurité privée. À cet effet, la crise aura permis de créer une fenêtre d'opportunités en ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre.

Parallèlement à la gestion de cette crise, nos équipes ont veillé à l'avancement de différents projets d'envergure, notamment le projet de transformation numérique c'est-à-dire le portail Accès Agence. Depuis le 22 novembre 2021, le BSP offre un service en ligne, celui du portail sécurisé Accès Agence pour procéder à une nouvelle demande de permis d'agence. Notons que plus du deux tiers des nouvelles demandes de permis d'agence depuis la mise en ligne du service ont été complétées et transmises par le nouveau portail Accès Agence. Un gain d'efficacité notable pour nos opérations et une solution numérique qui offrira davantage de possibilités pour les agences au cours des prochains mois.

En terminant, je souhaite la bienvenue à M. Claude Sarrazin, nouveau président du conseil d'administration du BSP ainsi que Mme Andréanne Deschênes et M. Hugo Morin, nouveaux administrateurs siégeant sur le CA. Je tiens à remercier chaleureusement les membres du CA, les membres de la direction ainsi que les employés du BSP pour leur travail et leur implication.

Claude Paul-Hus

CLAUDE PAUL-HUS, MA MBA FCPA ASC
Directeur général du BSP

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF

AU 31 MARS 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CLAUDE PAUL-HUS, MA MBA FCPA ASC
Directeur général

Adjointe à la
direction

Conseillère,
Ressources
humaines

Conseillère stratégique,
Communications
et transformation
numérique

Agent, Communications
numériques

MARINELA BALINISTEANU, CPA
Directrice, Administration
et finances

Équipe, Assurance qualité

Équipe, Comptabilité

Équipe, Administration

ISABELLE F. LEBLANC, Avocate
Secrétaire et directrice,
Affaires juridiques

Équipe, Affaires juridiques

BRIGITTE DESCAGNÉS
Directrice, Enquêtes et
inspections

Équipe, Enquêtes et
inspections

LUC BOULANGER-MILOT, LL. M.
Directeur, Information et
traitement des permis

Équipe, Service à l'information

Équipe, Traitement des permis

Équipe, Saisie de données

À PROPOS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE



La Loi sur la sécurité privée et ses règlements

Entrée en vigueur dans son intégralité le 22 juillet 2010, la LSP a balisé les exigences relatives à l'accession à la carrière et les moyens de rehausser le niveau d'intégrité et de professionnalisme de l'industrie de la sécurité privée au Québec.

Le **Bureau de la sécurité privée** est l'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée au Québec et a pour mission de **veiller à la protection du public**. Les valeurs fondamentales du Bureau sont l'intégrité, la transparence et la rigueur.

À cette fin, le Bureau voit à l'application de la LSP et de ses règlements, délivre des permis d'agence et des permis d'agent, traite les plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis, dispense la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence, favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique et peut donner son avis au ministre sur toute question que celle-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

Les pouvoirs conférés au BSP

- Contrôler l'accession au droit d'offrir et d'exercer une activité de sécurité privée;
- Encadrer et surveiller l'offre et l'exercice des activités de sécurité privée;
- Mener des enquêtes et des inspections.

La sécurité privée au Québec : le permis est obligatoire!

Toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée ou toute entreprise souhaitant offrir une ou plusieurs activités de sécurité privée doit être titulaire d'un permis de la catégorie requise et en maintenir la validité en respectant les obligations prévues à la LSP et ses règlements en tout temps.

Les six grands secteurs d'activité assujettis à la LSP sont:

- Le gardiennage;
- L'investigation;
- La serrurerie;
- Les systèmes électroniques de sécurité;
- Le convoyage de biens de valeur; et
- Le service conseil en sécurité.

Les conditions obligatoires à satisfaire pour l'obtention d'un permis et le maintien de sa validité

PERMIS D'AGENT :

Être âgé d'au moins 18 ans, avoir réussi la formation obligatoire selon la catégorie de l'activité de sécurité privée, respecter les normes de comportement en tout temps, absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée et avoir de bonnes mœurs.

PERMIS D'AGENCE :

Absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée, avoir de bonnes mœurs, détenir une assurance responsabilité et fournir un cautionnement pour l'agence.

PRÉSENTATION DE L'UTILISATION

DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2022, le Bureau de la sécurité privée comptait un total de cinquante-six (56) employés à son emploi, dont cinquante-trois (53) personnes ayant un statut permanent et trois (3) personnes ayant un statut contractuel en raison de remplacement de congé de maternité ou dû à la situation liée à la pandémie. Le taux de roulement volontaire au BSP est de 15%.

Secteurs d'activités	Année 2021-2022
Direction générale	5
Direction, Finances et administration	12
Direction, Affaires juridiques	7
Direction, Enquêtes et inspections	10
Direction, Information et traitement des permis	22
Total	56

Un environnement de travail flexible

La première année de la pandémie a occasionné un réaménagement complet de l'organisation du travail. De nombreux efforts ont été déployés pour doter nos équipes d'outils technologiques nécessaires afin de permettre une agilité dans l'organisation du travail. Le BSP a misé sur cette agilité pour offrir un environnement de travail flexible alliant les besoins organisationnels aux besoins individuels exprimés par les employés. Les équipes de travail se sont ajustées rapidement au contexte de partage de leur horaire entre le télétravail et le travail en présentiel au bureau. Cette flexibilité découlant de ce nouveau mode partagé du travail répond et satisfait aux objectifs d'efficacité ainsi qu'aux attentes des employés de façon générale.

Négociation et entente de principe pour une première entente collective

Après plus d'un an de négociations et de rencontres entre les parties patronale et syndicale, une entente de principe a été conclue. Cette entente pose les bases pour l'avenir.

Création d'un comité de relations de travail

En collaboration avec les représentants syndicaux, le BSP a convenu de mettre sur pied un comité de relations de travail ayant pour objectifs de proposer des solutions aux différentes situations ou problématiques qui pourraient survenir, le cas échéant, ainsi que de veiller à promouvoir et à favoriser des relations harmonieuses au sein de l'organisation.

Attraction de nouveaux talents

Afin de faire face à une pénurie de main-d'œuvre de plus en plus présente et se démarquer dans les démarches de recrutement, de nouvelles pratiques ont été adoptées et mises en place. Le BSP souhaite développer une marque employeur de choix favorisant la qualité de vie au travail et la conciliation travail et vie personnelle pour ses employés.

Mobilisation des employés dans un contexte de changement

Après de longs mois durant lesquels le télétravail a été la norme, le présent exercice a été marqué par un retour graduel en présentiel à nos bureaux. Des initiatives ont été planifiées et organisées ayant pour objectif de mobiliser les employés dans un contexte de changement, tout en respectant les mesures et restrictions sanitaires, notamment la fête de fin d'année.

PORTRAIT STATISTIQUE POUR L'EXERCICE 2021-2022

PERMIS DÉLIVRÉS PAR LE BSP

Permis d'agent

Secteurs d'activités	Permis réguliers d'agent		Permis temporaires d'agent	
	2021-2022 ²	2020-2021	2021-2022	2020-2021
Gardiennage	13 497	9 168	7 133 ³	13 581
Investigation	819	549	24	20
Serrurerie	252	257	48	34
Systèmes électroniques de sécurité	1 450	1 257	--	--
Convoyage de biens de valeur	427	502	48	36
Service conseil en sécurité	71	52	--	--
Supérieur immédiat ⁴	37	50	--	--
Total	16 553	11 835	7 253	13 671

Permis d'agence

Secteurs d'activités	Permis d'agence	
	2021-2022 ⁵	2020-2021
Gardiennage	80	130
Investigation	38	69
Serrurerie	62	131
Systèmes électroniques de sécurité	317	469
Convoyage de biens de valeur	4	5
Service conseil en sécurité	19	21
Total	520	825

Traitement des dossiers d'inspections et d'enquêtes

	2021-2022	2020-2021
Ouverture de dossiers au BSP	467 ⁶	929
Nombre de plaintes reçues de l'externe	231	161
Constats d'infraction délivrés par le DPCP	23	36

² Cette statistique représente le nombre total de permis d'agent délivrés par le BSP pour chacune des catégories d'activité de sécurité privée au cours de l'exercice incluant les nouveaux permis et les renouvellements de permis d'agent. Rappelons qu'en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la sécurité privée*, un « permis d'agent est délivré ou renouvelé pour cinq ans lorsque les conditions prescrites par la loi ou par un règlement pris pour son application sont satisfaites. »

³ Cette statistique représente le nombre total de permis temporaires délivrés par le BSP dans la catégorie gardiennage, soit 7 133. De ce nombre, 6 282 nouveaux permis temporaires pandémie ont été délivrés au cours de l'exercice pour des besoins de main-d'œuvre temporaire liée à la pandémie, en plus de 8 506 renouvellements délivrés de ce même permis.

⁴ Supérieur immédiat : Toute personne qui agit à titre de supérieur immédiat d'agents de sécurité, sans elle-même exercer une activité de sécurité privée, doit être titulaire d'un permis de supérieur immédiat. Cette personne sera exemptée de démontrer qu'elle a réussi une formation obligatoire et le permis qui lui sera délivré sera sans droit d'exercice.

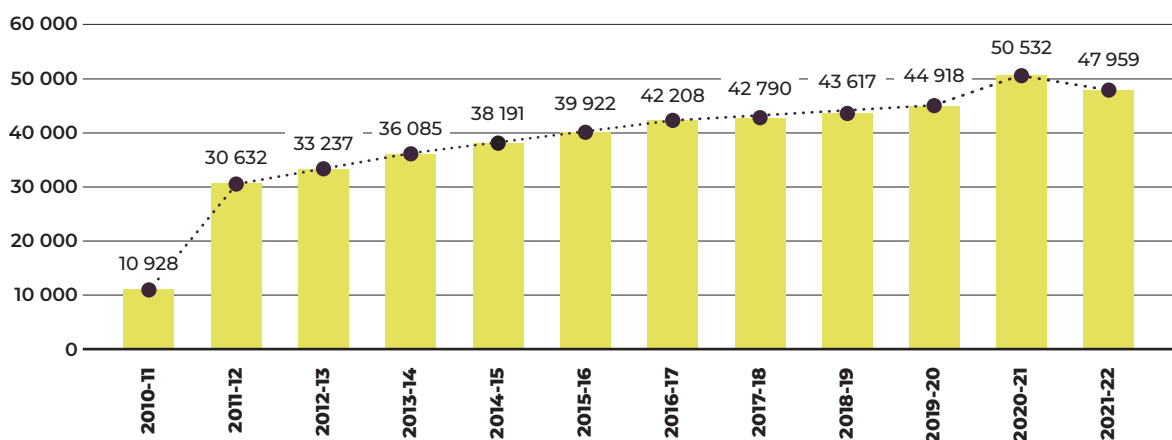
⁵ Cette statistique représente le nombre total de permis d'agence délivrés par le BSP pour chacune des catégories d'activité de sécurité privée au cours de l'exercice incluant les nouveaux permis et les renouvellements de permis d'agence. Rappelons qu'en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la sécurité privée*, un « permis d'agence est délivré ou renouvelé pour trois ans lorsque les conditions prescrites par la loi ou par un règlement pris pour son application sont satisfaites. »

⁶ La différence du nombre de dossiers traités entre 2022 et 2021 s'explique par le fait qu'en début de pandémie (2020-2021), l'équipe de la DEI a effectué une série d'inspections terrain visant principalement les permis temporaires pandémie.

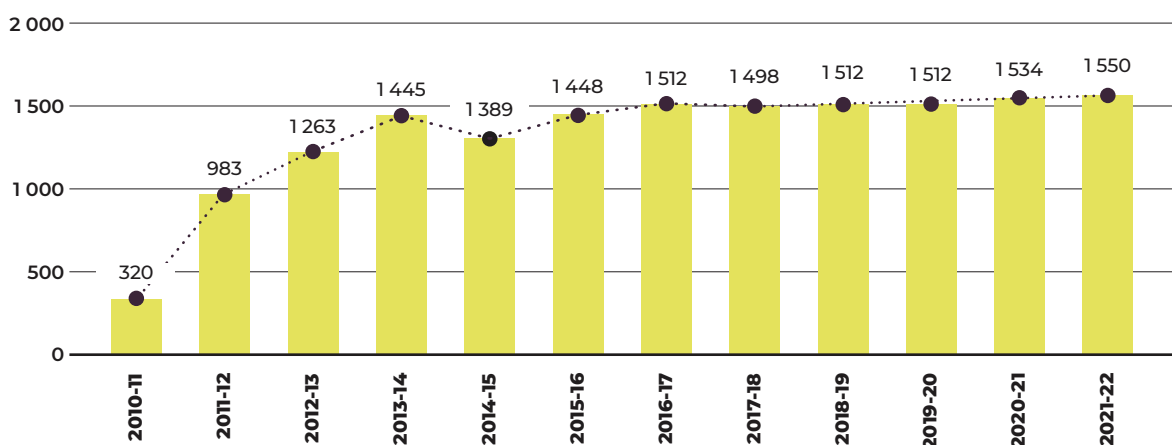
ÉVOLUTION DES PERMIS VALIDES AU QUÉBEC

PORTRAIT STATISTIQUE DE 2010⁷ À 2022

Permis d'agent valides



Permis d'agence valides



⁷ 2010 : L'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements au Québec.



FAITS SAILLANTS 2021 / 2022

► UN MAINTIEN DU SERVICE DE QUALITÉ

L'exercice se clôturant le 31 mars 2022 marquait la deuxième année d'opérations se déroulant intégralement en situation de pandémie. En dépit de cette situation exceptionnelle, l'ensemble du personnel du Bureau de la sécurité privée a su concerner ses efforts afin de répondre à la demande élevée de demandes de permis tout en s'assurant de la qualité des services dispensés aux demandeurs, aux titulaires de permis – tant les agents que les agences –, de même qu'au grand public.

La continuité opérationnelle est directement attribuable à l'agilité et à l'adaptabilité des membres de la direction et du personnel du BSP au niveau de l'aménagement du travail et des horaires, notamment avec une politique de télétravail.

À ce sujet, le BSP s'est rigoureusement conformé à l'ensemble des mesures sanitaires et de distanciation en vigueur. Le comptoir d'accueil a pu réouvrir aux visiteurs en août 2021 après plusieurs mois de fermeture. Le nombre de visiteurs a toutefois été limité afin d'assurer la protection et la sécurité de tous.

► LOI SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE: RESPECT, SENSIBILISATION ET CONFORMITÉ

La direction des enquêtes et inspections a poursuivi ses activités et ses interventions ayant pour objectif d'assurer la conformité des agents et des entreprises assujetties à la *Loi sur la sécurité privée*.

Les enquêteurs-inspecteurs ont su composer avec les mesures sanitaires et les différentes restrictions en vigueur. Dans ce contexte inédit, l'équipe de la direction des enquêtes et inspections a donc honoré pleinement son rôle d'accompagnement et de sensibilisation à l'égard des personnes assujetties à la *Loi sur la sécurité privée*.

► FIN DE LA DÉLIVRANCE ET DU RENOUELEMENT DES PERMIS TEMPORAIRES PANDÉMIE

L'article 17 du *Règlement d'application de la LSP* prévoit la délivrance d'un permis temporaire à l'occasion d'événements particuliers, notamment lors d'une pandémie.

Conséquemment, l'organisation a procédé à la délivrance et au renouvellement des permis temporaires pandémie pendant la période de la pandémie. Elle a depuis informé les titulaires de tels permis qu'elle mettait fin à la délivrance et au renouvellement de ces derniers au 31 mars 2022, soit à la fin de l'exercice.

► UNE PANDÉMIE: DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

La pandémie aura entraîné une forte demande pour des permis temporaires et le présent exercice n'y fait pas exception. Or, plusieurs centaines de ces titulaires de permis temporaires ont opté pour la complétion de la formation obligatoire d'agent afin d'obtenir le permis régulier d'agent du BSP. Cette conversion est intervenue dans le respect des exigences minimales de connaissances et de compétences afin d'exercer une activité de sécurité privée, qui constitue un pilier important de la mission du BSP.

Ce phénomène constitue néanmoins une retombée positive compte tenu de la situation sanitaire et de la pénurie de main-d'œuvre, déjà bien présente avant la pandémie.

► UN PROCESSUS DE NÉGOCIATION SYNDICALE MENANT À UNE ENTENTE DE PRINCIPE

Depuis février 2021, l'ensemble des salariés au sens du Code du travail, à l'exclusion des postes liés à la direction et la direction générale, sont représentés par le syndicat des employées et des employés professionnelles et de bureau, section locale 571, SEPB CTC-FTQ.

Au cours de l'exercice, les parties syndicale et patronale ont procédé à des sessions de négociation s'étant conclues par une entente de principe pour une première convention collective.

► REFONTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Le Règlement intérieur du Bureau de la sécurité privée promulgue et régit, de concert avec les lois et règlements en vigueur au Québec, les bonnes pratiques de gouvernance mises en place pour l'administration de l'organisation. L'interprétation du *Règlement intérieur* doit respecter les valeurs fondamentales du BSP – intégrité, transparence et rigueur – tout en stimulant une participation active des membres du Conseil d'administration et la mise à profit optimale de leurs connaissances et de leurs expertises.

En décembre 2021, le Conseil d'administration a adopté la refonte complète de celui-ci. Cette refonte, effectuée à la suite de travaux soutenus avec le Comité éthique et gouvernance ainsi que la direction des Affaires juridiques, est le fruit d'une analyse diligente des meilleures pratiques en la matière. *Le Règlement intérieur du BSP* s'en trouve ainsi bonifié et optimisé.

► VERS UN BSP 2.0

L'optimisation des processus du BSP et, incidemment, des services offerts, est au cœur des priorités de l'organisation. La pandémie aura certainement forcé l'accélération de cette transformation. Ainsi, le BSP est présentement en phase de transformation numérique. Cette mise à jour nécessaire et les solutions technologiques implantées font en sorte qu'il est désormais possible de compléter une nouvelle demande de permis d'agence et de procéder au paiement en ligne.

Dans la même veine, une première mise en ligne du portail Accès Agence est intervenue à la fin du mois de novembre 2021. Ce portail est destiné aux nouveaux demandeurs et titulaires de permis d'agence. Plusieurs équipes du BSP ont été à pied d'œuvre afin de s'assurer de la réussite de ce nouveau service. Depuis sa mise en ligne, il recueille un peu plus des deux tiers des nouvelles demandes de permis d'agence, démontrant qu'il répond aux attentes des demandeurs. Son arrivée constitue un gain manifeste d'efficacité pour l'ensemble des opérations du BSP et propose une offre intéressante pour les utilisateurs. Les dernières phases d'implantation devraient se conclure d'ici la fin de 2022.

DIRECTION, INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

La direction de l'information et du traitement des permis contribue à assurer l'amélioration continue des processus et des services offerts afin de répondre, de traiter et de soutenir les demandeurs, les titulaires et les intervenants.



RESSOURCES

LUC BOULANGER-MILOT, notaire, LL. M.
Directeur, Information et traitement des permis

Service à l'information	Accueil et saisie de données	Traitement des permis
1 agent principal 7 agents à l'information	1 agente principale 5 agents à la saisie de données	7 analystes au traitement des permis

Mandats

- Assurer un service à l'information de première ligne de qualité;
- Assurer la réception et la conformité des demandes avec les directives en vigueur;
- Traiter et délivrer des permis d'agent et d'agence conformément à la LSP et ses règlements.

Responsabilités

- Assurer l'amélioration continue des processus et l'optimisation du service à l'information, le suivi et les délais de traitement des demandes et des dossiers;
- Offrir un service à l'information et un service de traitement des permis efficaces;
- Veiller au respect des procédures et des critères légaux lors de la délivrance des permis.

Faits saillants

► UNE ÉQUIPE RÉSILIENTE MAINTENANT UN SERVICE DE QUALITÉ!

L'équipe du BSP a démontré une capacité d'adaptation ainsi que son engagement à offrir un service et un soutien à l'ensemble des titulaires de permis, aux demandeurs ainsi qu'aux gens du public dans le contexte de la crise sanitaire. En effet, l'implication continue de l'équipe des opérations a permis de répondre, encore cette année, à un volume élevé de demandes et ce, tout au long de l'exercice. Soucieux d'offrir un service de qualité, tout en respectant des délais raisonnables pour l'ensemble des demandeurs, l'équipe de l'Information et du traitement des permis a travaillé sans relâche depuis le début de la crise sanitaire.

Cette crise a d'ailleurs contribué au volume important de demandes de permis puisqu'en conformité avec notre réglementation, nous avons poursuivi la délivrance des permis temporaires en gardiennage

pour la pandémie. Au cours de l'année, des précisions ont été apportées sur les activités justifiant le recours aux titulaires d'un tel permis et, avec la fin progressive de l'état d'urgence sanitaire, le BSP a mis fin à la délivrance et au renouvellement du permis temporaire pandémie le 31 mars 2022.

► L'AMÉLIORATION CONTINUE DANS L'ENSEMBLE DE NOS SERVICES ET DE NOS PROCESSUS

Nous continuons d'améliorer nos systèmes tout en participant activement à l'implantation et au soutien de ces nouvelles initiatives. Au cours du premier trimestre, nous avons implanté un formulaire interactif permettant la transmission simplifiée des demandes de permis temporaires en gardiennage pandémie. Les demandeurs peuvent ainsi procéder en ligne avec leur demande, notamment pour le paiement de celles-ci, directement sur le BSPQUEBEC.CA. Forts de ce succès, avec un taux d'utilisation de plus de 90% par le milieu de la sécurité privée, nous avons ajouté au cours du deuxième trimestre les autres types de permis temporaires ainsi que les demandes de permis réguliers de l'ensemble des catégories. Le succès de ces formulaires interactifs nous démontre l'intérêt de nos demandeurs et de nos partenaires envers les outils numériques.

D'ailleurs, le BSP a procédé au lancement le 22 novembre 2021 du portail Accès Agence, c'est-à-dire un tout nouveau service en ligne sécurisé et exclusif aux nouveaux demandeurs de permis d'agence. Ce portail est disponible sur le site web du BSP et offre la possibilité à un nouveau demandeur de permis d'agence de se créer un profil sur la plateforme sécurisée, de compléter sa demande et de procéder au paiement en ligne. Simple d'utilisation et convivial, ce nouveau service sécurisé est un service très apprécié de la part des nouveaux demandeurs de permis d'agence.

Notons également qu'au cours de l'exercice, nous avons lancé le projet de modernisation de notre centre d'appels afin de doter notre équipe d'outils à la fine pointe de la technologie. Cette plateforme devrait nous permettre une prise en charge plus efficace des appels et des courriels tout en offrant plus de fonctionnalités aux gens qui communiquent avec nous, telles que la possibilité de demander un retour d'appel ou d'obtenir l'information quant à leur position dans la file d'attente.

► RÉOUVERTURE DU COMPTOIR D'ACCUEIL DU BSP AU PUBLIC EN AOÛT 2021

Depuis la réouverture du comptoir d'accueil du BSP au public, les agents du Service à l'information ont accueilli près de 2 000 visiteurs.

► LE BSPQUEBEC.CA : UN POINT DE SERVICES COMPTABILISANT UNE GRANDE AFFLUENCE!

Les données suivantes témoignent du niveau d'achalandage du BSP pour la période visée :



169 450

consultations du « Registre des titulaires de permis » sur le bspquebec.ca



226 380

visiteurs ont consulté le bspquebec.ca



1 459 717

pages consultées sur le bspquebec.ca



108 116

visiteurs de la page « Faire une demande en ligne » sur le bspquebec.ca



204 508

consultations de « Mon dossier » sur le bspquebec.ca

INFORMATION ET TRAITEMENT DES PERMIS

Le BSP a délivré 23 806 permis d'agent lors de l'exercice 2021-2022. Par ailleurs, on dénombrait 47 959 permis d'agent valides en circulation au 31 mars 2022.

Permis d'agent de sécurité privée

Catégorie	Permis valides au 31 mars 2022*	Permis délivrés*	Permis révoqués*	Permis réguliers non-renouvelés
Gardiennage	39 340	20 630	4 947	1 998
Investigation	1 900	843	140	134
Serrurerie	789	300	41	44
Systèmes électroniques de sécurité	4 400	1 450	579	201
Convoyage de biens de valeur	1 184	475	180	58
Service conseil en sécurité	189	71	8	15
Supérieur immédiat	157	37	29	2
Total	47 959	23 806	5 924	2 452

* Inclus les permis réguliers et les permis temporaires.

Détails - permis d'agent de sécurité privée

Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués			
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	14 357	6 258	3 788	612	17	529
Investigation	308	528	89	49	1	1
Serrurerie	100	201	32	8	0	1
Systèmes électroniques de sécurité	707	743	487	85	2	4
Convoyage de biens de valeur	181	288	148	30	1	1
Service conseil en sécurité	3	68	3	5	0	0
Supérieur immédiat	31	7	21	8	0	0
Total	15 687	8 093	4 568	797	21	536

Le BSP a délivré 176 nouveaux permis d'agence lors de l'exercice 2021-2022. Par ailleurs, on dénombrait 1 550 permis d'agence valides en circulation au 31 mars 2022.

Permis d'agence de sécurité privée

Catégorie	Permis valides au 31 mars 2022	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis réguliers non-renouvelés
Gardiennage	218	80	28	3
Investigation	113	38	12	1
Serrurerie	225	62	14	6
Systèmes électroniques de sécurité	939	317	70	38
Convoyage de biens de valeur	10	4	1	0
Service conseil en sécurité	45	19	3	1
Total	1 550	520	128	49

Détails - permis d'agence de sécurité privée

Catégorie	Permis délivrés		Permis révoqués		
	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée
Gardiennage	45	35	12	12	4
Investigation	15	23	4	8	0
Serrurerie	10	52	3	10	1
Systèmes électroniques de sécurité	96	221	29	37	4
Convoyage de biens de valeur	2	2	0	0	1
Service conseil en sécurité	8	11	1	2	0
Total	176	344	49	69	10

DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES

La direction Affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant à l'interprétation et au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.



RESSOURCES

ISABELLE F. LEBLANC, avocate

Secrétaire et directrice, Affaires juridiques

3 avocates

3 techniciennes
juridiques

Mandats

- Appliquer et veiller au suivi rigoureux de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements;
- Voir au respect du cadre légal inhérent aux pratiques et processus d'affaires;
- Consolider l'interprétation de la Loi en respect de l'évolution jurisprudentielle.

Responsabilités

- Étude et traitement des demandes de certains permis eu égard aux critères légaux prévus à la Loi;
- Analyse des demandes non conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement;
- Gestion du processus d'évaluation des demandes de reconnaissance de formations autres que celles prévues au règlement en cette matière;
- Évaluation et proposition au ministère de la Sécurité publique de modifications législatives et réglementaires.

Faits saillants

► REFONTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Suite à des travaux soutenus en collaboration avec le Comité éthique et gouvernance, et une analyse diligente des meilleures pratiques en cette matière dans un but d'actualiser et d'optimiser le Règlement intérieur du Bureau de la sécurité privée adopté la première fois en 2008, une refonte complète et majeure de ce dernier a été adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2021.

Le Règlement intérieur du Bureau de la sécurité privée édicte et régit, de pair avec les lois et règlements applicables dans la province de Québec, les bonnes pratiques de gouvernance mises en place pour l'administration du Bureau. L'interprétation du Règlement intérieur doit respecter les valeurs fondamentales du Bureau, soit, l'intégrité, la transparence et la rigueur, et favoriser une participation active des membres du conseil d'administration et une utilisation adéquate de leurs connaissances et de leurs expertises, au service des intérêts du Bureau, du professionnalisme du domaine de la sécurité privée et, par-dessus tout, de la protection du public.

► EXERCER UN RÔLE-CONSEIL DE PREMIER PLAN EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

La direction Affaires juridiques joue en permanence un rôle-conseil déterminant auprès du conseil d'administration, de la direction générale et des différents départements du BSP. Encore cette année, et toujours en contexte de pandémie, cette dernière a redoublé d'efforts afin d'appuyer et légitimer rapidement les décisions devant être prises en contexte de crise, dans un but d'optimisation de l'ensemble de nos processus internes afin de pourvoir aux nombreuses demandes émanant notamment des permis temporaires pandémie. Plusieurs processus ont été modifiés mais toujours en respectant les politiques et procédures d'encadrement instaurées au cours des années précédentes afin de maintenir une rigueur constante dans le traitement des dossiers d'agents et d'agences ainsi que dans l'ensemble des activités de l'organisme.

► CONSOLIDER L'INTERPRÉTATION DE LA LSP ET COLLABORER AU RENFORCEMENT DU CADRE LÉGISLATIF

Toujours à l'affût de l'évolution jurisprudentielle en constante mouvance quant à l'application de la LSP, et respectueuse des jugements des tribunaux, la direction Affaires juridiques continue de positionner le BSP quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du Législateur en pareille matière. La direction joue un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique quant à ses recommandations dans le développement et la mise à jour de la LSP et ses règlements afin que l'encadrement soit adapté aux besoins réels et aux préoccupations de l'industrie encore en croissance. D'ailleurs, au cours de l'exercice 2020-21, un dossier de demandes de modifications significatives à la Loi sur la sécurité privée fut soumis au ministère de la Sécurité publique pour étude.



DIRECTION, AFFAIRES JURIDIQUES

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorables à l'octroi ou au maintien de permis pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Permis d'agent de sécurité privée

Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus reliés aux antécédents	141
Refus reliés aux antécédents et aux bonnes mœurs	99
Refus relié aux antécédents et au statut au Canada	1
Refus reliés aux antécédents et à la formation	3
Refus reliés aux bonnes mœurs	27
Refus relié aux bonnes mœurs et au statut au Canada	1
Refus reliés au statut au Canada	256
Refus reliés à l'emploi incompatible	3
Refus reliés à l'emploi incompatible et à la formation	2
Refus reliés à la formation	236
Refus reliés à la formation et au statut au Canada	6
Refus reliés aux permis temporaire – Attestation de l'employeur non-conforme	48
Décisions défavorables au maintien de permis	
Révocations reliées aux antécédents	51
Révocations reliées aux antécédents et aux bonnes mœurs	12
Révocations reliées aux bonnes mœurs	31
Révocations reliées au statut au Canada	203
Révocation reliée à l'emploi incompatible	1
Révocations reliées aux exigences d'emploi pour maintenir un permis temporaire	236
Révocations reliées aux normes de comportement ⁽⁸⁾	2
Suspensions reliées aux normes de comportement ⁽⁸⁾	26
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	
Refus reliés aux antécédents	10
Refus reliés aux bonnes mœurs	2
Refus reliés au statut au Canada	6
Refus relié à l'emploi incompatible	1
Refus reliés au non-respect des critères légaux pour le maintien d'un permis temporaire	7
Total des décisions défavorables pour les agents	1 411

⁸ En 2021-2022, les motifs de suspensions ou de révocations reliées aux normes de comportement visaient les dérogations suivantes : usage d'un langage offensant, manque de respect ou de politesse, refus de s'identifier, recours à une force plus grande que nécessaire, menaces, intimidation, harcèlement, détention illégale d'une personne, défaut de coopérer avec un agent de la paix, défaut de coopérer avec les enquêteurs du Bureau de la sécurité privée, manque de compétence et professionnalisme, négligence, se présenter comme ayant les pouvoirs d'un agent de la paix, manque de loyauté, situation de conflit d'intérêts, pratiques frauduleuses ou illégales, vol, utilisation d'un avantage que lui confèrent ses fonctions à des fins personnelles, non-respect du caractère confidentiel de l'information reçue et utilisation à son profit de l'information confidentielle reçue.

Permis d'agence de sécurité privée

Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus relié aux antécédent	1
Refus relié aux documents constitutifs	1
Refus relié aux renseignements sur les personnes liées	1
Décisions défavorables au maintien de permis	
Suspensions reliées à l'assurance	3
Suspensions reliées au cautionnement	2
Révocations reliées à l'assurance	2
Révocations reliées au cautionnement	2
Révocations reliées à l'insolvabilité	2
Révocations reliées au changement d'entité légal de l'agence	4
Total des décisions défavorables pour les agences	18

Contestations et contrôles judiciaires au 31 mars 2022

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)

Contestations au TAQ d'une décision du BSP	52
Décisions rendues par le TAQ	
Décision du BSP infirmée	1
Décision du BSP maintenue	1
Décision accueillant une requête en irrecevabilité du BSP	1
Total	3

Désistements	41
Causes pendantes	25
Demande en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec	
Demande en contrôle judiciaire	0
Demande d'appel d'une décision en contrôle judiciaire devant la Cour d'appel du Québec	
Décision rendue par la Cour d'appel du Québec	
Décision infirmant la décision de la Cour supérieure	1
Recours en mandamus et en dommages devant la Cour supérieure du Québec	
Décision rendue par la Cour supérieure du Québec	
Décision accueillant le recours en partie	1
Cause pendante	1
Demande d'appel d'une décision en mandamus et en dommages devant la Cour d'appel du Québec	
Demande pour permission d'appeler d'un jugement de la Cour supérieure du Québec	1
Décision rendue par la Cour d'appel du Québec	
Décision refusant la demande d'appel d'un jugement de la Cour supérieure du Québec	1
Demande d'appel d'une décision de la Cour d'appel du Québec devant la Cour suprême du Canada	
Demande pour permission d'appeler d'un jugement de la Cour d'appel du Québec	1
Cause pendante	1
Recours devant la Cour du Québec	
Demande	1
Cause pendante	1

ACCÈS À L'INFORMATION

Le Bureau de la sécurité privée est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la « Loi sur l'accès ») en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité privée*. Ainsi, le bilan présenté est réalisé conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) (« Règlement sur la diffusion »).

Demandes d'accès à l'information

En 2021-2022, le Bureau de la sécurité privée a reçu 96 demandes d'accès à l'information. De ce nombre, 91 concernaient l'accès à des renseignements personnels, 3 concernaient l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du BSP, et 2 concernaient l'accès à des renseignements personnels ainsi qu'à un document relatif aux différentes activités du BSP.

Traitement détaillé des demandes	Exercice 2021 - 2022
Accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés	71
Demandes partiellement acceptées	14
Demandes refusées	11
Total	96

Les 96 demandes qui ont donné lieu à une réponse pour la période de référence ont été traitées dans un délai moyen de 4 jours, et 11 de ces demandes l'ont été dans un délai de 10 jours ou plus. Ces demandes ont donc été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours, à l'exception de 3 demandes où le BSP s'est prévalu de la possibilité d'obtenir un délai additionnel de 10 jours, conformément à la Loi sur l'accès. De plus, 2 demandes pour lesquelles le BSP a dû attendre la réception de précisions ont obtenu une réponse suite au délai additionnel de 10 jours. Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle : l'article 9 concernant les notes personnelles, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature, l'article 14 quant au fait que des renseignements personnels forment la substance du document, l'article 15 au sujet des documents qui requièrent calcul ou comparaison de renseignements, l'article 28 relatif aux renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique, l'article 37 concernant la possibilité pour un organisme de refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, l'article 42 concernant la précision de la demande, l'article 47 concernant des documents non détenus par le BSP ou dont l'existence ne peut être confirmée, l'article 48 relativement au fait que la demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme public, ainsi que les articles 53, 54, 56, 59 et 88 portant sur le caractère confidentiel des renseignements personnels.

Aucune décision de la responsable de l'accès aux documents n'a fait l'objet d'une demande de révision

auprès de la Commission d'accès à l'information pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

La Commission d'accès à l'information a rendu une décision le 11 février 2022, accueillant en partie la demande de révision.

Le nombre de recours en révision pendant au 31 mars 2022 est de 1.

Diffusion des documents

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion, le BSP diffuse sur son site Web (<https://www.bspquebec.ca/fr/31/accès-a-l-information>) les informations prévues à cet article qui s'appliquent à lui.

Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni trois fois au cours de cette période. Les points saillants des travaux du comité pour l'année 2021-2022 sont notamment la gestion des enjeux liés à la cybersécurité et la création d'une communication interne à ce sujet afin de sensibiliser et outiller les membres du personnel du BSP, la mise à jour d'une directive interne portant sur la vidéosurveillance, la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, (L.Q. 2021, c.25) et les impacts que ces nouvelles dispositions auront pour le BSP et ses employés.

DIRECTION, ENQUÊTES ET INSPECTIONS

La direction des enquêtes et inspections (« DEI ») contribue à l'accomplissement de la mission du BSP de protection du public. L'équipe d'enquêteurs-inspecteurs travaille partout au Québec afin de sensibiliser et d'assurer le respect de l'application de la *Loi sur la sécurité privée* et de ses règlements par des inspections et des interventions ainsi que de procéder à toute enquête relative à un manquement à la LSP et ses règlements, sur réception d'une plainte ou de leur propre initiative.



RESSOURCES

BRIGITTE DESGAGNÉS

Directrice, Enquêtes et inspections

8 enquêteurs-
inspecteurs

1 technicienne

Mandats

- Assurer le respect et l'application de la LSP et de ses règlements dans le cadre d'une activité ou d'une offre de services de sécurité privée;
- Procéder à des interventions d'inspections de lieux où une activité de sécurité privée est offerte ou exercée et tous lieux présentant des motifs raisonnables de croire qu'une telle activité est exercée ou un service de sécurité privée est offert;
- Initier des enquêtes lors d'existence de motifs raisonnables de croire à un manquement à la LSP ou à un de ses règlements, ou sur réception d'une plainte du public.

Responsabilités

- Traitement et suivi des plaintes ou de toutes informations reçues;
- Inspections auprès des agences qui offrent un service de sécurité privée, des agents qui exercent

une activité de sécurité privée et des employeurs qui ont à leur service des employés exerçant une telle activité de sécurité privée;

- Enquêtes sur les infractions commises en contravention de la Loi et de ses règlements;
- Sensibilisation et accompagnement des titulaires de permis à l'égard de la LSP et de ses règlements et de leurs obligations envers le BSP.

Faits saillants

► ENQUÊTES ET INSPECTIONS RELATIVES À L'APPLICATION DE LA LSP

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Direction des enquêtes et inspections a dû composer avec la réalité de la pandémie pour une deuxième année consécutive. L'équipe de la DEI a démontré une résilience en orientant ses actions conformément à ses mandats, tout en respectant les restrictions

et consignes sanitaires émises par les autorités gouvernementales.

En plus de traiter les plaintes reçues du public, l'équipe de la DEI a mis l'accent sur les dossiers d'enquêtes administratives notamment en matière de normes de comportement et de respect des exigences de la *Loi sur la santé publique* de la part des titulaires de permis du BSP, et ce, dans le contexte de la pandémie que nous avons connue.

Rappelons que le BSP peut mener une enquête lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu un manquement à la LSP ou à un de ses règlements. Une enquête peut être amorcée à la suite de la réception d'une plainte, ou de la propre initiative du BSP, par exemple suivant une inspection où des irrégularités ont été relevées. Dans le cadre d'une enquête, l'article 74 de la LSP prévoit qu'un enquêteur est investi des pouvoirs de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquêtes* (RLRQ, c. C-37).

► UNE ÉQUIPE EN ACTION!

La direction des enquêtes et inspections a développé de nouveaux partenariats dans le cadre de certaines enquêtes, notamment avec des services de police mais aussi avec des organismes provinciaux et fédéraux qui ont permis le traitement de dossiers spécifiques liés à la non-conformité de titulaires de permis d'agence en vertu de la LSP. Le BSP tient à remercier la précieuse collaboration de ces nouveaux partenaires.

Misant sur la présence et les interventions des membres de l'équipe à travers le territoire québécois et ce malgré les circonstances de la pandémie, la DEI s'est activée à renforcer les liens et à sensibiliser les personnes assujetties, les collaborateurs, les entreprises et les intervenants de l'industrie conformément à la LSP et ses règlements.

► UN MÉCANISME DE PLAINTES POUR VEILLER À LA PROTECTION DU PUBLIC

Le BSP met à la disposition des plaignants un mécanisme de plaintes qui est disponible en ligne sur le [BSPQUEBEC.CA](https://bspquebec.ca). L'équipe de la DEI assure un suivi adéquat et de qualité auprès des plaignants et de la population. Le BSP encourage le grand public et le milieu de la sécurité privée à participer activement à la mission de protection du public du BSP en signalant et en déposant une plainte de façon anonyme ou non auprès du Bureau s'ils sont témoins d'une situation qui pourrait potentiellement contrevenir à la LSP ou à ses règlements.



ENQUÊTES ET INSPECTIONS

Données - Enquêtes et inspections

Dossiers	Nombre
Plaintes reçues de l'externe	231
Dossiers initiés par la Direction, Enquêtes et inspections	236
Total	467
Dossiers traités entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022	314
Dossiers toujours en traitement	153
Nature des dossiers	
Entreprises offrant un service de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agence valide	40
Personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	72
Agences ou employeurs ayant à leur service des personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	55
Normes de comportement	93
Inspections de conformité	64
Dossiers d'autres natures	143
Traitement des infractions pénales à la Loi et à ses règlements au 31 mars 2022	
Dossiers (Constats d'infraction ou RIG ⁹)	Nombre
Rapports d'infractions générales soumis au DPCP	47
Rapports d'infractions générales acceptés par le DPCP	27
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	23
Nature des constats d'infractions soumis ¹⁰	
Entreprises offrant un service de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agence valide	12
Personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	16
Agences ou employeurs ayant à leur service des personnes exerçant une activité de sécurité privée sans être titulaires d'un permis d'agent valide	19

⁹ Les rapports d'infractions générales « RIG » émanent de dossiers travaillés pendant l'année fiscale 2021-2022.

¹⁰ Les dossiers soumis par le BSP au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2022.

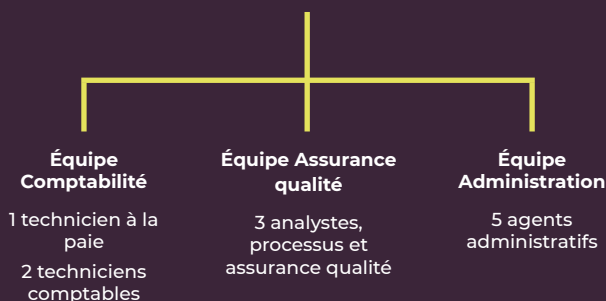
DIRECTION, FINANCES ET ADMINISTRATION

La direction Finances et administration est responsable d'assurer la fiabilité et la gestion des ressources financières, des ressources matérielles et documentaires. Assurant un contrôle de qualité dans l'ensemble des opérations, elle joue un rôle de premier plan.



RESSOURCES

MARINELA BALINISTEANU, CPA
Directrice, Finances et administration



Mandats

- Gérer l'ensemble des opérations de nature budgétaire, financière et les technologies de l'information;
- Assurer le respect de la conformité;
- Gérer et assurer la pérennité de la documentation;
- Veiller à la sécurité informatique de l'organisme;
- Optimiser et sécuriser le système relatif aux opérations de façon continue.

Responsabilités

- Gestion et optimisation des ressources financières;
- Mise en place de contrôles de qualité rigoureux et efficaces;
- Gestion documentaire;
- Mise à jour, optimisation et la sécurité des outils technologiques appropriés et performants.

Faits saillants

► UNE GESTION DILIGENTE ET OPTIMISÉE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES POUR LE BSP

Dans le cadre de ses différents mandats et ce, tout au long de l'exercice, la direction des finances et de l'administration veille à la gestion diligente et optimisée des ressources financières, matérielles et technologiques pour le Bureau de la sécurité privée. La Direction des finances et de l'administration occupe un rôle-clé dans la gestion responsable et transparente des ressources financières ainsi que le maintien d'un système de contrôle interne afin d'assurer la faisabilité des projets et des initiatives conformément aux orientations stratégiques et des impératifs du BSP. Les équipes de cette direction allient leur savoir-faire en ayant comme objectif d'évaluer, de favoriser et de mettre en œuvre les solutions optimales visant l'efficacité et la performance de l'ensemble des opérations de l'organisme.

Au cours de l'exercice, l'équipe Assurance-qualité a implanté des formulaires interactifs permettant la complétion et la transmission de plusieurs demandes en ligne. Ces nouvelles offres numériques ont eu des impacts positifs tant auprès des demandeurs et des titulaires de permis (expérience utilisateur) qu'au sein des opérations internes du BSP.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le volet des technologies de l'information a été ajouté à cette direction. Plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment des projets en lien avec la cybersécurité, afin de tester, renforcer et sécuriser la structure technologique du BSP devant les menaces multiples auxquelles sont exposées l'ensemble des organisations.

► LE PORTAIL ACCÈS AGENCE : LE BSP MISE ET INVESTI DANS LE NUMÉRIQUE!

Nos investissements dans le numérique visent à rejoindre les demandeurs et les titulaires de permis afin de leur offrir des expériences simples et numériques qui répondent à leurs besoins. Le BSP favorise le progrès par l'amélioration continue et les innovations axées sur la création de valeur et des actions pérennes pour l'organisation. Ainsi, nous utilisons les données, l'analytique et le numérique pour offrir une expérience en ligne harmonieuse et sécurisée. Depuis le 22 novembre 2021, le BSP est fier d'offrir un tout nouveau portail Accès Agence s'adressant aux nouveaux demandeurs de permis d'agence. Dans le cadre de ce projet, l'équipe de l'Assurance-qualité a joué un rôle de premier plan visant à assurer l'efficacité de la transmission des renseignements en temps réel par l'intermédiaire de notre système de base de données en plus de procéder à l'ensemble des tests pour chacune des fonctionnalités offertes pour ce portail numérique. L'automatisation des processus agence engendre des gains d'efficacité à plusieurs égards en ce qui concerne les opérations du BSP, en plus d'offrir un environnement sécurisé et personnalisé aux nouveaux demandeurs de permis d'agence. L'ensemble des fonctionnalités du portail Accès Agence seront disponibles en 2022.





PERSPECTIVES 2022 / 2023

Le BSP entend poursuivre ses efforts dans l'atteinte de sa mission de protection du public, l'exercice de son rôle de régulateur régissant l'industrie de la sécurité privée et la surveillance de l'offre et de l'exercice des activités de sécurité privée.

Poursuivre l'engagement vis-à-vis de la Loi sur la sécurité privée

La Direction des enquêtes et inspections entend poursuivre son travail afin de veiller et de sensibiliser les personnes et les entreprises assujetties au respect de la *Loi sur la sécurité privée*.

Ce faisant, elle poursuivra sa mission d'information et de sensibilisation auprès des titulaires de permis et les personnes assujetties à la loi tout en continuant de veiller à son respect et à son application.

Un mécanisme de plaintes est d'ores et déjà disponible en ligne pour la protection du public. L'équipe de la Direction des enquêtes et des inspections s'occupe à traiter chacune de ces plaintes individuellement et avec la plus grande rigueur. Par ailleurs, l'équipe du BSP travaille à l'élaboration d'un nouveau processus de plaintes indépendant bonifié, répondant aux règles de bonne gouvernance. Il sera rendu disponible sur le site web du Bureau au cours de l'exercice.

Revoir la planification stratégique du BSP

Au cours de l'été 2022, le Bureau de la sécurité privée procédera à un important exercice de planification stratégique qui dictera les orientations des prochaines années. Celui-ci permettra non seulement de revoir la vision de l'organisation, mais aussi également les grandes orientations et les stratégies qui en émanent.

Suite au présent exercice, le service des communications élaborera un plan de communication en phase avec les priorités définies par le conseil d'administration.

Façonner une marque employeur enviable et attrayante

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui tend à se généraliser et à se pérenniser au Québec, le concept de marque employeur revêt une importance stratégique et le BSP n'y échappera pas. Dans cette optique, la flexibilité et le maintien du télétravail sont considérés par plusieurs employés, tant actuels que potentiels, comme étant des avantages. Il en va de même pour la conciliation travail-famille.

De plus, à la suite de la ratification de l'entente de principe concernant la première convention collective, un groupe de travail a été mis sur pied afin de faciliter son implantation. Ce groupe aura pour mission de (1) identifier les solutions aux différentes situations, le cas échéant, (2) promouvoir des relations harmonieuses au sein de l'organisation et (3) développer l'engagement des membres de l'équipe. Les employés seront également sondés afin de mesurer leur niveau de satisfaction et de recueillir leurs commentaires.

Finalement, le BSP continuera de mettre les communications internes au profit de l'organisation, et ce, afin de répondre aux besoins et aux interrogations des employés.

Optimiser le service à la clientèle

Le volume élevé de demandes a généré une forte affluence et un fort achalandage au niveau du système téléphonique du BSP. L'amélioration continue du service à la clientèle constitue une priorité centrale aux yeux de l'organisation. À ce titre, le projet d'optimisation du service téléphonique sera implanté au cours de l'exercice 2022-2023.

Faciliter l'implantation du portail Accès Agence

L'implantation complète du portail *Accès Agence* est prévue d'ici la fin 2022. Cette nouvelle plateforme technologique permettra à tous les titulaires de permis d'agence de consulter leur dossier en ligne, de procéder à une demande ou d'apporter des modifications à leur dossier.

Le BSP est conscient que l'arrivée de ce nouvel environnement numérique comporte sa part de défis et implique une gestion tant interne qu'externe du changement. C'est pourquoi l'équipe responsable du projet s'affaire à contrôler régulièrement l'expérience utilisateur des représentants d'agence et à recueillir leurs commentaires dans une optique d'amélioration continue du service. Qui plus est, elle veille à la formation de l'équipe du BSP et à la gestion du changement de ces processus d'agence. À ce titre, elle produit des outils et des guides d'information à l'attention des employés et des utilisateurs.

Le portail Accès Agent

Dans le cadre du prochain exercice 2022-2023, le BSP entend mettre sur pied une équipe projet pour procéder à l'automatisation des processus Agent ainsi qu'amorcer l'élaboration des premières étapes de ce projet.

Bonifier la place du privé au sein de la sécurité publique

Le Bureau de la sécurité privée a été invité à participer à la démarche de réflexion initiée par le gouvernement du Québec sur la réalité policière. À cet égard, le BSP a produit et présenté un mémoire à l'attention du comité consultatif. Parmi les avenues envisagées, on y retrouvait un nouveau partage des responsabilités entre la sécurité publique et la sécurité privée. Le BSP a participé aux audiences publiques du Comité consultatif sur la réalité policière en décembre 2020.

Le BSP va accompagner les décideurs dans cette démarche de partage entre le secteur privé et le secteur public en se concentrant sur les limites de son expertise et en vertu de la LSP.



ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la direction

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

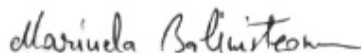
Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



CLAUDE PAUL-HUS, MA MBA FCPA ASC
Directeur général



MARINELA BALINISTEANU, CPA
Directrice, Finances et administration

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Bureau de la sécurité privée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après « le Bureau »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que

nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Bureau ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 16 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115050

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

		2022	2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Permis (droits annuels) - agences	2 520 435	2 638 868	2 509 072
Permis (droits annuels) - agents	2 909 812	3 206 025	2 984 634
Vérifications sécuritaires	2 804 090	2 816 932	3 491 902
Autres	22 000	55 798	134 960
	8 256 337	8 717 623	9 120 568
Charges			
Salaires et charges sociales	4 273 198	4 331 780	4 535 200
Formation	23 900	4 838	3 788
Cotisations et associations professionnelles	15 922	16 729	16 196
Vérifications sécuritaires – Sûreté du Québec	2 416 314	2 424 087	2 968 909
Frais d'émission de permis	158 048	198 332	161 247
Services professionnels	509 768	524 885	696 489
Communications et informations	161 528	171 880	136 570
Charges locatives	403 058	303 522	293 093
Amortissement des immobilisations corporelles	296 455	287 152	218 358
Amortissement des actifs incorporels	47 913	25 113	--
Fournitures de bureau	54 758	65 083	57 059
Assurances	42 456	40 887	66 680
Frais bancaires et financiers	135 300	128 625	137 269
Frais de déplacement et de représentation	86 720	44 415	37 654
Location et entretien de l'équipement	20 897	15 707	29 293
Créances douteuses	--	34	166
	8 646 235	8 583 069	9 357 971
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(389 898)	134 554	(237 403)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

		2022	2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début	1 546 011	1 546 011	1 783 414
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(389 898)	134 554	(237 403)
Solde à la fin	1 156 113	1 680 565	1 546 011

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

		2022	2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	(389 898)	134 554	(237 403)
Acquisition d'immobilisations corporelles	--	255 241	(855 792)
Acquisition d'actifs incorporels	--	129 687	(108 770)
Amortissement des immobilisations corporelles	296 455	255 241	218 358
	296 455	384 928	(746 204)
Acquisition de stock de fournitures	--	(35 942)	(24 628)
Consommation de stock de fournitures	--	32 494	26 943
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	--	(266 898)	(338 000)
Utilisation des dépôts et charges payées d'avance	--	265 923	360 889
	--	(4 423)	25 204
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(93 443)	515 059	(958 403)
Actifs financiers nets (dette nette) au début	(539 462)	(539 462)	418 941
Dette nette à la fin	(632 905)	(24 403)	(539 462)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) lié aux activités de l'exercice	134 554	(237 403)
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	287 152	218 358
Amortissement des actifs incorporels	25 113	--
Amortissement de l'avantage incitatif à la location reporté	(40 327)	(24 816)
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	278 051	(507 244)
Diminution (augmentation) du stock de fournitures	(3 448)	2 315
Diminution des dépôts et charges payées d'avance	979	22 889
Augmentation des produits de permis en traitement perçus par anticipation	271 657	519 740
Augmentation (diminution) des produits reportés	(197 394)	325 456
Augmentation des charges à payer	69 880	24 781
Augmentation (diminution) du dû à la Sûreté du Québec	(29 610)	107 620
Avantage incitatif à la location reporté	81 998	622 170
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ^(a)	878 605	1 073 866
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(255 241)	(1 103 805)
Acquisition d'actifs incorporels	(129 687)	(139 238)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(384 928)	(1 243 043)
Activités de placement		
Compte d'épargne	(2 500 000)	--
Dépôts à terme	2 500 000	2 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	--	2 000 000
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	493 677	1 830 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 363 775	2 532 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	4 857 452	4 363 775
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	2 357 452	1 863 775
Compte d'épargne	2 500 000	--
Dépôts à terme	--	2 500 000
	4 857 452	4 363 775

^(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 15 631 \$ (37 657 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2021).
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

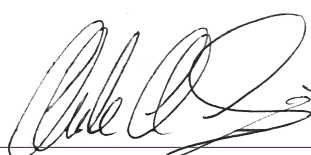
SITUATION FINANCIÈRE

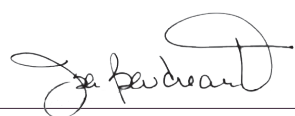
Au 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	2 357 452	1 863 775
Compte d'épargne, taux préférentiel moins 1,95 % (0,75 %)	2 500 000	--
Dépôts à terme (0,61 % au 31 mars 2021)	--	2 500 000
Autres débiteurs	262 259	540 310
	5 119 711	4 904 085
Passifs		
Produits de permis en traitement perçus par anticipation	1 428 129	1 156 472
Produits reportés	2 282 896	2 480 290
Charges à payer	793 622	723 742
Dû à la Sûreté du Québec (note 3)	456 079	485 689
Avantage incitatif à la location reporté	639 025	597 354
	5 599 751	5 443 547
Dette nette	(480 040)	(539 462)
Actifs non financiers		
Dépôts et charges payées d'avance (note 4)	116 191	117 170
Stock de fournitures	14 184	10 736
Immobilisations corporelles (note 5)	1 487 618	1 519 529
Actifs incorporels (note 6)	542 612	438 038
	2 160 605	2 085 473
Excédent accumulé ^(a)	1 680 565	1 546 011

^(a) L'excédent accumulé est lié en totalité aux activités.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2022

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Bureau est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5) (ci-après « la Loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

► Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

► Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués

ultérieurement au coût après amortissement. Toute indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Constatation des produits

► Produits de permis et de vérifications sécuritaires

Les produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits liés à la vérification sécuritaire sont comptabilisés au moment où la vérification est effectuée. Les sommes perçues d'avance liées à l'émission ou au renouvellement de permis sont comptabilisées aux passifs à titre de produits de permis en traitement perçus par anticipation. Les produits de permis (droits annuels) sont reportés aux passifs à titre de produits reportés et sont par la suite constatés aux résultats de façon linéaire sur les douze mois de la durée des permis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que le Bureau a l'intention d'utiliser au cours du prochain exercice.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

► Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

► Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme

d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

Amortissements :

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum de 15 ans
Équipement informatique, logiciels et équipement de développement	1 an à 7 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	3 et 10 ans

Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité du Bureau à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle ou à un actif incorporel est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles ou les actifs incorporels est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages sociaux futurs

► Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a mis en place un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis avril 2017, le Bureau verse une contribution du même montant que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % (9 % pour les cadres supérieurs) du revenu gagné de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (le mois suivant l'embauche pour les cadres supérieurs). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 177 834 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (159 386 \$ en 2021).

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les opérations interentités conclues selon les modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément

transféré ou du service fourni. Dans le cours normal de son fonctionnement, le Bureau conclut de telles opérations avec la Sûreté du Québec, qui est une entité contrôlée par le gouvernement. Ces opérations sont présentées distinctement aux états financiers.

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif relatif au bail est porté en diminution des charges locatives sur la durée restante du bail.

3. DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Comme il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture ces services au Bureau sur une base mensuelle. Une provision est comptabilisée lorsque la vérification sécuritaire a été effectuée par la SQ, mais que la facture n'a pas encore été obtenue.

4. DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2022	2021
	\$	\$
Assurances payées d'avance	38 062	34 129
Autres	78 129	83 041
	116 191	117 170

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2022

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	815 430	4 687	--	--	820 117
Équipement informatique et équipement de développement	1 441 512	245 405	--	--	1 686 917
Équipement de surveillance et de sécurité	32 634	5 149	--	--	37 783
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	360 622	--	--	--	360 622
	2 662 757	255 241	--	--	2 917 998
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	39 011	--	--	53 754	92 765
Équipement informatique et équipement de développement	968 058	--	--	198 082	1 166 140
Équipement de surveillance et de sécurité	13 172	--	--	5 580	18 752
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	110 428	--	--	29 736	140 164
	1 143 228	--	--	287 152	1 430 380
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	776 419	4 687	--	53 754	727 352
Équipement informatique et équipement de développement	473 454	245 405	--	198 082	520 777
Équipement de surveillance et de sécurité	19 462	5 149	--	5 580	19 031
Kiosque	--	--	--	--	--
Mobilier de bureau	250 194	--	--	29 736	220 458
	1 519 529	255 241	--	287 152	1 487 618

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	663 736	208 137	56 443	--	815 430
Équipement informatique et équipement de développement	1 658 959	435 037	652 484	--	1 441 512
Équipement de surveillance et de sécurité	47 821	22 809	37 996	--	32 634
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	464 102	189 809	293 289	--	360 622
	2 847 177	855 792	1 040 212	--	2 662 757
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	56 443	--	56 443	39 011	39 011
Équipement informatique et équipement de développement	1 483 035	--	652 484	137 507	968 058
Équipement de surveillance et de sécurité	47 299	--	37 996	3 869	13 172
Kiosque	12 559	--	--	--	12 559
Mobilier de bureau	365 746	--	293 289	37 971	110 428
	1 965 082	--	1 040 212	218 358	1 143 228
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	607 293	208 137	--	39 011	776 419
Équipement informatique et équipement de développement	175 924	435 037	--	137 507	473 454
Équipement de surveillance et de sécurité	522	22 809	--	3 869	19 462
Kiosque	--	--	--	--	--
Mobilier de bureau	98 356	189 809	--	37 971	250 194
	882 095	855 792	--	218 358	1 519 529

6. ACTIFS INCORPORELS

2022

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	438 038	129 687	--	--	567 725
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	--	--	--	25 113	25 113
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	438 038	129 687	--	25 113	542 612

2021

	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	329 268	108 770	--	--	438 038
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	--	--	--	--	--
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	329 268	108 770	--	--	438 038

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement et

de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

► Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Bureau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Bureau.

Le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Bureau aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2022	2021
	\$	\$
Encaisse	2 357 452	1 863 775
Dépôts à terme	--	2 500 000
Compte d'épargne	2 500 000	--
Autres débiteurs	262 259	540 310
	5 119 711	4 904 085

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit. Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2022 et 2021 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

► Risque de marché

Les instruments financiers du Bureau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt :

- Risque de taux d'intérêt :

Le Bureau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Bureau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le Bureau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 mars 2021) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) lié aux activités de l'exercice.

► Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2022, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer	641 582	145 670	6 370	--	793 622
Dû à la Sûreté du Québec	456 079	--	--	--	456 079
	1 097 661	145 670	6 370	--	1 249 701

8. ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2035, à verser une somme de 4 912 267\$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie, les télécommunications ainsi que de l'équipement de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 644 042\$ en 2023, à 415 560\$ en 2024, à 367 659\$ en 2025, à 333 954\$ en 2026 et à 328 370\$ en 2027.

9. ÉVENTUALITÉS

Le Bureau fait présentement l'objet de d'une poursuite d'un montant total d'environ 1 200 000\$ dans le cadre de ses activités normales. Aucune date d'audition n'est encore prévue dans le dossier. La direction est d'avis que cette poursuite est non fondée. De plus, le Bureau bénéficie d'une clause d'immunité prévue à l'article 68 de la Loi. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.



Ce rapport est disponible sur le site du Bureau de la sécurité privée à l'adresse : bspquebec.ca

Dépôt légal - 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)
ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9820132-2-3 (version imprimée)
ISBN : 978-2-9820132-3-0 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous les droits réservés pour tous les pays.
La reproduction, par quelque procédé que ce soit,
et la traduction, même partielle, sont interdites sans
l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.



Bureau de la sécurité privée

1611, boulevard Crémazie Est, bureau 500

Téléphone : 514 748-7480 • Sans frais : 1 877 748-7483 • info@bspquebec.ca

bspquebec.ca